

d'autre pays ? Il n'a pas plus le droit de blâmer la vente du bois à pulpe destiné à l'exportation qu'il n'a celui de blâmer l'exportation du bois scié. Il ne s'agit pas de savoir ce qui doit être fait du bois après qu'il a été coupé; mais il s'agit de conserver nos forêts, et chaque province du Dominion doit surveiller ses forêts de manière à en empêcher l'épuisement. Est-ce que cela va se faire par une certaine législation qui décrètera ce que doivent faire les particuliers du produit de leurs forêts ? Pas du tout; mais il y a un autre moyen d'obtenir ce résultat d'une manière aussi sage que judicieuse. Quel est le meilleur moyen de faire l'abattage ? Je dirai, avec connaissance de cause, qu'à mon avis, il meurt et il se perd au Canada plus de bois qu'il n'en est abattu. Voilà ce que je crois, comme marchand de bois de plusieurs années d'expérience. Maintenant qu'est-ce qui doit être fait ? Chaque réserve forestière devrait être exploitée au Canada d'une manière judicieuse. Le vieux bois seul devrait être abattu, et pas un rondin du jeune bois ne devrait être coupé. Si l'on coupait le bois comme je l'indique et comme je le recommande fortement, il n'y aurait pas autant de bois à pulpe à vendre. Je ne crois pas qu'on doive couper le jeune bois qui repousse. Il doit être conservé pour l'avenir. Bien que je sois fortement en faveur de la nomination d'une commission devant être chargée de faire une enquête, je prétends que nous ne devrions pas nous occuper de savoir comment le bois sera vendu ou fabriqué, mais comment nous conserverons les grandes réserves forestières du Canada. C'est une des choses les plus importantes pour le pays; mais il serait insensé de nuire au commerce et d'indiquer à notre voisin où, et comment vendre ses produits. Il doit en disposer comme il l'entend. Je me prépare à fabriquer de la pâte de bois et à papier; mais je ne couperai pas de petits arbres, et je ne demanderai pas de protection; mais j'espère qu'avant de fabriquer cet article j'obtiendrai la suppression de tout vestige de protection du tarif canadien. Je puis avoir mes défauts, mais je ne serai jamais un lâche. J'aimerais mieux être un bandit et demander à quelqu'un la bourse ou la vie que de

Hon. M. EDWARDS

voler de l'argent en invoquant le tarif ou toute autre chose.

L'honorable M. FERGUSON : Cela est cruel pour le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'honorable M. EDWARDS : Je demanderai au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il désapprouve ce que j'ai dit là. Je ne crois pas qu'il me désapprouve. Avec tout le respect que je dois à mon honorable ami, je lui signalerai une petite erreur qu'il a commise. Je ne parlerai pas du nombre de cordes de bois de pulpe qui, d'après lui, ont été vendues, tous les ans, aux Etats-Unis, mais il a dit que ce bois a été vendu à \$4 la corde, et il a prétendu que le Canada a perdu soixante-dix millions de dollars en vendant du bois à pulpe destiné à l'exportation. Cette assertion peut induire en erreur, parce que la fabrication du papier avec de la pâte de bois a coûté de l'argent et que cette somme d'argent doit être déduite des millions en question.

L'honorable M. CASGRAIN : Nos travailleurs reçoivent cette somme en salaires.

L'honorable M. EDWARDS : Nous pouvons avoir au Canada des travailleurs en leur payant de petits salaires, et je prétends que vous privez les cultivateurs et les petits marchands de bois du Canada de ce marché pour la vente de la petite quantité de bois qu'ils ont à vendre, et que ce serait leur nuire injustement. J'espère que jamais ce gouvernement-ci n'adoptera une pareille politique. Instruisez le peuple non pas d'après le principe mesquin de la protection en disant aux gens ce qu'ils doivent faire entre eux en faisant des affaires; mais enseignez-leur à conserver une de nos plus grandes ressources, à conserver nos forêts. En les conservant, ils conserveront nos forces hydrauliques, et tôt ou tard le Dominion en tirera un bénéfice qu'aucun Canadien ne peut prévoir aujourd'hui. Enseignez au peuple canadien à conserver ce qu'il a; mais, non pas en l'opprimant par la protection. Enseignez-lui à conserver nos forêts comme vous lui enseignez à cultiver la terre, et vous rendrez un service incalculable au Canada.